

RETRAIT OBLIGATOIRE DES ACTIONS VISIATIV

Radiation des actions Visiativ cotées sur le marché Euronext Growth® à Paris effective depuis le 5 septembre 2024

Lyon, le 6 septembre 2024 – 10h00. Visiativ, le spécialiste de la transformation numérique et de l'innovation pour les PME et ETI, est coté sur Euronext Growth à Paris (FR0004029478, ALVIV).

À l'issue de l'offre publique d'achat initiée par Alliativ (l'« **Initiateur** »), actionnaire de contrôle de Visiativ, sur les actions de Visiativ (l'« **Offre** ») close le 14 août 2024, Alliativ détient **95,32%** du capital et au moins **92,61%** des droits de vote de Visiativ¹. Pour rappel, le 11 juin 2024, le Groupe SNEF, groupe français d'ingénierie dans les domaines de l'énergie, de la mécanique et du numérique, a acquis une participation majoritaire (75,72%) du capital d'Alliativ.

Fort du succès de l'Offre, Alliativ a formulé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») une demande de mise en œuvre de la procédure de retrait obligatoire des actions Visiativ du marché Euronext Growth® à Paris, conformément à ce qui avait été indiqué dans la note d'information relative à l'Offre.

Conformément à l'avis AMF du 22 août 2024, le retrait obligatoire est intervenu le 5 septembre 2024, portant sur la totalité des actions Visiativ existantes non détenues par l'Initiateur (à l'exception des actions faisant l'objet d'un mécanisme de liquidité). Il est libellé aux mêmes conditions financières que l'Offre, soit 37,00 € par action Visiativ.

Le montant total de l'indemnisation a été versé par Alliativ sur un compte bloqué ouvert à cet effet auprès de CIC Market Solutions, désigné en qualité d'agent centralisateur des opérations d'indemnisation, auprès duquel les établissements dépositaires teneurs de comptes doivent demander l'indemnisation correspondant aux avoirs de leurs clients.

La note d'information d'Alliativ, ayant reçu le visa n°24-290 de l'AMF le 9 juillet 2024, la note en réponse de Visiativ, ayant reçu le visa n°24-291 de l'AMF le 9 juillet 2024, et les documents incluant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables d'Alliativ et de Visiativ sont disponibles sur les sites Internet www.opa.visiativ.com et www.amf-france.org, et peuvent être obtenus sans frais au siège social de Visiativ.

À PROPOS DE VISIATIV

La vocation de Visiativ est de faire de la transformation digitale un levier de performance pour les entreprises. Nous le faisons en co-construisant aux cotés de nos clients, sur le long terme. Cela se résume par notre promesse : "Sharing is growing".

Nous accompagnons nos clients en fournissant des solutions et des services pour planifier, mettre en œuvre, gérer et suivre leurs transformations avec une approche unique et innovante à travers trois piliers : Consult (conseils & accompagnement), Engage (solutions & déploiement) et Connect (communautés d'échange et partage). Grâce à une expérience éprouvée de plus de 35 ans auprès de plus de 25 000 clients PME et ETI, Visiativ a réalisé un chiffre d'affaires de 277 M€ en 2023. Présent en France et à l'International (Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, E.A.U., États-Unis, Irlande, Luxembourg, Maroc, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni et Suisse) Visiativ compte plus de 1 500 collaborateurs.

Visiativ (FR0004029478, ALVIV) est cotée sur Euronext Growth à Paris. L'action est éligible au PEA et PEA PME-ETI.

Retrouvez toutes les infos sur www.visiativ.com

CONTACT VISIATIV
Lydia JOUVAL
Communication Externe
Tél. : 04 78 87 29 29
lydia.jouval@visiativ.com

CONTACT INVESTISSEURS
ACTUS
Mathieu OMNES
Tél. : 01 53 67 36 92
momnes@actus.fr

CONTACT PRESSE
ACTUS
Serena BONI
Tél. : 04 72 18 04 92
sboni@actus.fr

¹ Sur la base d'un nombre total de 4 652 376 actions représentant au plus 6 852 010 droits de vote de Visiativ, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.